



CSA DU 05 DECEMBRE 2023

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

Depuis plusieurs mois, notre organisation a décidé de ré-ouvrir le dialogue social avec la direction de la maison d'arrêt dans un signe d'apaisement et une volonté de reprendre l'analyse des besoins et du fonctionnement de notre établissement.

Or, force est de constater que la majorité des décisions, pourtant actées à l'unanimité des membres élus et de l'administration, ne sont pas ou très peu mises en place ou appliquées.

De plus, le mal-être ambiant qui régnait dans tout l'établissement, suite aux douloureux événements de septembre, n'a toujours pas atteint son apogée, abandonnant, encore et toujours, la majorité des personnels sous une extrême tension émotionnelle et, pour certains, de souffrance psychasthénique.

En effet, depuis des mois, des personnels sur lesquels opprobres et calomnies ont été diffusés, attendent le résultat des prémices d'une action disciplinaire qui n'aurait jamais dû voir le jour. Pire encore, depuis des mois, certains agents subissent les affres d'une action judiciaire assortie d'auditions violentes, voire menaçantes, pendant que d'autres attendent péniblement leur tour ou les résultats d'une enquête initiée par une institution vengeresse qui n'a pas su lors de ce sombre jour d'automne, tourmenté et plein d'angoisse pour ses agents, prendre les mesures adéquates et adopter une attitude pleine de prestance et d'empathie managériale qui aurait permis de les laisser quitter leur service apaisés.

Or, vous, et vous seule, pouvez changer ce climat anxiogène vis-à-vis de votre personnel qui, telle une tornade coincée entre les murs de notre établissement, revient quotidiennement hanter et alimenter les colères, discussions et craintes et ainsi mettre à mal la santé psychique et physique par ceux contre lesquels nous devons lutter... les troubles psychosociaux.

En conséquence, notre organisation locale, considérant que l'état d'esprit actuel ne permet pas de continuer à participer et discuter sur les besoins et le fonctionnement de notre établissement, avec tout l'apaisement nécessaire, tant que certains de nos collègues, et amis, n'auront pas été signifiés des conclusions de ces poursuites administratives et judiciaires infondées, mais aussi que l'ensemble des questions et décisions prises dans des commissions ultérieures n'auront pas été appliquées pour ne pas démontrer, une fois de plus, que le dialogue social pénitentiaire n'est pas que , gain de temps, théâtre et gesticulation, attendra que les conditions nécessaires à la bonne tenue du dialogue social soient réunies pour participer à l'ensemble des commissions et groupes de travail auxquels vous nous convierez.

C'est pourquoi le **Bureau Local FO JUSTICE**, à l'unanimité de ses membres, a Décidé de boycotter le CSA de ce jour.

Adresse du Bureau local :

Mail :

Tel :

SLP FO Justice Châlons en champagne
Par le bureau le 05.12.23
[Signature]

